

FORMULAIRE À REMPLIR ET À RETOURNER COMPLÉTÉ

(Afin que votre commande soit validée chaque rubrique doit être dûment renseignée)

- 1) Demande de badge à titre : Particulier Professionnel (cocher la case correspondante)
2) Civilité : Monsieur Madame
3) Nom (en lettres majuscules) : 4) Prénom :
5) Date de naissance :
6) Adresse complète de votre résidence sur la commune :
.....
7) Commune :
8) Votre statut : Propriétaire Locataire

Si vous disposez d'une résidence principale

(résidence différente de la rubrique 6 et 7, résidence située sur une autre commune ou dans un autre pays)

9) Adresse de votre résidence principale :
.....
.....

10) Code postal : 11) Commune : 12) Pays :

Si vous êtes un professionnel :

- 13) Nom de la société :
14) Nom du représentant :
15) Adresse complète de la société :
.....
.....
16) Activité exercée :
17) Raison sociale (SARL, EURL) : 18) Numéro siret :
19) Date de l'extrait KBis : (Extrait KBis à joindre obligatoirement)

- 20) Numéro de téléphone : 21) Mail (facultatif) :
Téléphone 1 :
Téléphone 2 : 22) Nombre de personnes au foyer :

- 23) Type de collecte ordures ménagères et collecte sélective : (cocher la case correspondante)
 Porte à Porte (bacs individuels) Bacs collectifs

Merci de retourner ce formulaire :

A votre Mairie ou au Centre Technique Communautaire avec présentation ou copie des pièces obligatoires.

Tarif de 10€ pour la réédition de badges d'accès déchèteries suite à une perte ou détérioration.
De même tout administré se voyant attribuer un nouveau badge sans avoir déclaré aux services communaux ou intercommunaux la perte ou détérioration du précédent se verra émettre un titre de paiement de 10€

Badge n° :

Signature attestant de la remise

Badge délivré le :

REGLES D'UTILISATION DE LA CONFIDENTIALITÉ :

Le demandeur est informé que tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/45/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer la gestion et le contrôle des accès aux déchèteries de Trouillas et de Thuir. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Communauté de Communes des ASPRES. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au Responsable de Traitement : Communauté de Communes des ASPRES, à l'attention du DPO Immeuble Chénisou Bourquin, 2 Allée-Henri C. 31100 Thuir.